

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Mercredi 28 décembre 2016 à 20 heures 00

L'An deux mille seize, le vingt-huit décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Étaient présents : Mme LANCO – M. VAN ISACKER – M. LEFEVRE - M. JULIEN – Mme TATIN – Mme GROGNET – Mme PATTE – M. MOUFLIER – Mme BOURGIS – M. GARY - Mme BOUCHER – M. LOBBE – Mme CORDIER.

Absents : M. DUBOIS – M. FAUQUEMBERGUE – Mme DERUERE – Mme VIOLIER – M. BRUNEL – M. PETITNIOT.

Représentés : M. PETITNIOT par pouvoir à Mme CORDIER
M. DUBOIS par pouvoir à M. JULIEN
Mme VIOLIER par pouvoir à Mme LANCO
M. BRUNEL par pouvoir à M. LOBBE

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. LEFEVRE Régis a été élu secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 novembre 2016

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Néanmoins, M. LOBBE, par procuration de M. BRUNEL, s'enquiert des raisons pour lesquelles le traditionnel « tour de table » n'a pas eu lieu à l'issue de cette dernière réunion (questions ou informations des conseillers municipaux).

Mme le Maire répond qu'au vu des circonstances dans lesquelles s'est achevée cette séance, elle a jugé préférable de mettre fin à la réunion au terme de l'ordre du jour.

3. Election d'un délégué du Conseil Municipal et d'un suppléant au nouveau conseil communautaire issu de la fusion entre la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON et la Communauté d'Agglomération de SAINT-QUENTIN

Le Conseil Municipal avait déjà délibéré sur cette question lors de la précédente séance en date du 15 novembre 2016.

Or, la composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a été fixée par arrêté de M. le Préfet de l'Aisne du 15/12/2016.

En conséquence, les désignations ou élections des délégués au nouveau conseil communautaire doivent avoir lieu après l'arrêté préfectoral fixant la composition du conseil communautaire.

Le nombre de sièges de conseillers communautaires de la commune de FLAVY-LE-MARTEL étant ramené de 5 à 1, le Conseil Municipal procède de nouveau à l'élection de son représentant et d'un

suppléant au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois par vote à bulletin secret, au scrutin de liste à un tour, parmi les conseillers communautaires sortants (Mme LANCO – M. JULIEN – Mme GROGNET – M. FAUQUEMBERGUE – M. BRUNEL).

- **Liste n° 1** : Mme LANCO Danielle
M. JULIEN Patrick } 13 voix

- **Liste n° 2** : Mme LANCO Danielle
M. BRUNEL Gérard } 4 voix

Mme LANCO Danielle est élue en qualité de conseiller communautaire à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, M. JULIEN Patrick étant élu en qualité de suppléant.

4. Intégration dans la voirie d'intérêt communautaire de la rue dénommée « Rue du Rond-Point » à JUSSY

Mme le Maire expose à l'Assemblée que par délibération en date du 29 septembre 2016, le Conseil de la Conseil de la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON a décidé d'intégrer dans la voirie d'intérêt communautaire la voie dénommée « Rue du Rond-Point » sur le territoire de la commune de JUSSY afin d'assurer la desserte d'une station-service et la giration des véhicules poids-lourds, considérant que cette intégration entre dans le cadre des compétences dévolues à la C32S en matière de voies existantes ou à créer desservant une zone d'activités économique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

décide à la majorité de formuler un avis favorable sur la proposition d'intégration de la rue dite « du Rond-Point » à JUSSY dans la voirie d'intérêt communautaire.

5. Répartition des produits fiscaux liés à l'implantation d'une ferme éolienne sur le territoire des communes de CUGNY, OLLEZY et SOMMETTE-EAUCOURT

Madame le Maire expose à l'Assemblée que par délibération en date du 29 septembre 2016, le Conseil de la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON a fixé comme suit la répartition des produits fiscaux liés à l'implantation d'une ferme éolienne sur le territoire des communes de CUGNY, OLLEZY et SOMMETTE-EAUCOURT :

- 50 % pour les communes sièges d'éolienne ;
- 30 % pour les autres communes de la C32S en fonction de la population INSEE ;
- 20 % à l'E.P.C.I.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

décide à la majorité de formuler un avis favorable sur le principe de répartition proposé.

6. Demandes de subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local (C.D.D.L)

Le Conseil Municipal sollicite l'intervention financière du Conseil Départemental au titre du C.D.D.L (programmation second triennal 2015 – 2017) pour les opérations suivantes :

- extension de la Salle Polyvalente du rez-de-chaussée et construction d'un nouveau préau (2^{ème} phase) ;
- création d'une réserve incendie Ruelle Tortue.

7. Fêtes et Cérémonies : dépenses prévisibles à engager sur les articles 6232 et 6257 du budget 2017

Une délibération est adoptée concernant l'établissement de la liste des différentes manifestations ou cérémonies susceptibles de générer des dépenses à imputer aux articles 6232 « Fêtes et cérémonies » et 6257 « Réceptions » du budget 2017.

8. Tarifs communaux 2017

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2017 les différents tarifs communaux appliqués en 2016 (Salle Polyvalente – Concessions cimetièrre et site cinéraire – location remorque communale – location tables et chaises, etc....).

Concernant la location de la Salle Polyvalente, il sera nécessaire de procéder à une révision de la convention fixant les conditions d'utilisation suite aux travaux exécutés.

9. Décision modificative budgétaire

Le Conseil Municipal procède à un ajustement de crédits votés pour certaines opérations d'investissement :

*** Opération 2158-359**

« Réalisation d'une réserve-incendie Ruelle Tortue » = + 4 000,00 €

*** Opération 2315-344**

« Réfection Voie Lot. Epinette MARGOT et
Chemin de LA FERRE prolongé » = - 4 000,00 €

le total des dépenses et recettes de la Section d'Investissement restant ainsi fixé à 1 095 647 €.

10. Modification du tableau des effectifs du personnel communal – Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet

M. COLMAN Daniel, agent de maîtrise principal, ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2017, il est proposé à l'Assemblée de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet afin de compléter les effectifs du personnel communal, étant précisé qu'il sera proposé ultérieurement la suppression du poste d'agent de maîtrise principal après consultation du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition.

Questions d'initiative

- **M. LEFEVRE Régis** : - signale que des travaux de busage viennent d'être exécutés Rue CHURCHILL par l'Entreprise EIFFAGE afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales vers le fossé parallèle au chemin rural dit « du Grand Marais » ;
- **Mme TATIN Andrée** : - informe l'Assemblée du déroulement du chantier concernant les travaux de rénovation de la Salle Polyvalente ;
- **Mme GROGNET Marie-Thérèse** : - adresse ses remerciements aux membres de la Commission Municipale « Environnement - Embellissement » qui ont photographié les façades des habitations et commerces participant au concours des Maisons Illuminées ;
- signale qu'il sera nécessaire de procéder à une réunion des membres du Centre Communal d'Action Sociale pour le choix du menu du Repas des Anciens du 14 mars 2017 ;

- **Mme BOUCHER Stéphanie** : - adresse ses remerciements aux personnes qui ont endossé l'habit du Père-Noël lors de la visite dans les écoles le jeudi 15 décembre dernier ;
- souhaite une réflexion sur un projet de construction d'un abri-bus Place du Général de GAULLE pour les lycéens se rendant à CHAUNY et s'interroge sur le circuit emprunté à l'intérieur de la commune par le bus qui assure le transport des élèves à CHAUNY ;
- demande que l'on intervienne auprès de certains propriétaires de chiens (Rue des 3 Ruelles – Rue Paul CAILLE) pour solliciter le renforcement des clôtures des personnes concernées ;
- **Mme CORDIER Emeline** : - fait part de la satisfaction générale des élèves de l'Ecole suite à la distribution de friandises effectuée dans les classes le jeudi 15 décembre dernier ;
- **M. GARY Franck** : - sollicite de nouveau une intervention auprès du propriétaire du véhicule immobilisé depuis plusieurs mois sur un trottoir Rue CHURCHILL ;
- **M. VAN ISACKER Eric** : - signale que les négociations entre le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Clastroise et l'Entreprise MONDELEZ à JUSSY ont enfin abouti à la signature d'un compromis entre les 2 parties ;
- indique que le Comité Syndical a décidé de ne pas solliciter de participation financière auprès des communes membres pour 2017, en raison de la disparition programmée du Syndicat d'Assainissement en 2018 (incidence de la loi Notre prise de compétence par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois) ;
- **M. JULIEN Patrick** : - indique que le panneau d'affichage lumineux sera mis en service au cours du mois de janvier prochain.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 12 janvier 2017

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Régis LEFEVRE

Danielle LANCO